



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : RAFFIN Jean-Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - CHEVALLIER Sabine - MASOCH Gérard - CHIAPUSSO Aline - LETT Xavier - THOMAS Louis - FACON Christian - RATEL Chantal - PERRI René - TEYSSIER Yannick - BOTTE Géraldine - JAMMES Sandrine - PETINOT Laurence

Absents : DA LAMA Marie - MOREAU Dominique - GINDRE Gabrielle - PASTEL Denis - CRASEZ Angeline

Procurations : SIMON Christian à LETT Xavier - FRIQUET Claude à CHEVALLIER Sabine

Membres en exercice : 22 **Quorum :** 12 **Présents :** 15 **Pouvoirs :** 2 **Votants :** 17

Date de la convocation : 20 novembre 2018

Monsieur Gérard MASOCH a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2018

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 octobre 2018.

1. MUSEOBAR : PRIX DE VENTE DE DEUX ARTICLES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs de deux articles mis en vente au Muséobar comme définis ci-dessous :

- ⇒ Ouvrage intitulé «Papeterie Matussière : un siècle de papler à Modane-Fourneaux»..... 4.00 €
- ⇒ Brochure «La vie est un sport»..... 5.00 €

2. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV) ET DESIGNATION DES MEMBRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise au SMTV au titre de la compétence «autorité organisatrice des remontées mécaniques et du domaine skiable de La Norma» au 1^{er} janvier 2019.
- Approuve les nouveaux statuts du SMTV applicables au 1^{er} janvier 2019.
- Désigne les quatre représentants titulaires de la commune de Modane et les deux représentants suppléants pour siéger au sein du Comité syndical du SMTV, dès que ces statuts modifiés entreront en vigueur, comme indiqué ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jean Claude RAFFIN	Mme Nicole SELTZER M. René PERRI
M. Thierry THEOLIER	
M. Xavier LETT	
Mme Chantal RATEL	

3. SECOURS SUR PISTES DE SKI ALPIN SAISON 2018/2019 : TARIFS AFFERENTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs des secours sur pistes de ski alpin saison 2018/2019 comme indiqué ci-dessous et autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention avec la SOGENOR. En l'absence de l'hélicoptère du détachement aérien de la Gendarmerie Nationale, c'est l'hélicoptère du Secours Aérien Français qui interviendra sur les différents sites de la station de ski de Valfréjus.

▪ Front de neige et petites interventions aux postes de secours	57 €
▪ Zone rapprochée (pistes de Charmasson et Les Bettets)	238 €
▪ Zone éloignée : reste du domaine skiable	406 €
▪ Hors-pistes : en dehors des pistes ballées et pistes fermées	833 €
▪ Minute hélicoptère	59 €
▪ Heure pisteur	57 €
▪ Heure scooter des neiges	90 €
▪ Heure engin de damage	236 €
▪ P1 – Transport du bas des pistes (départ télécabine Arrondaz ou aire de départ TSF Charmasson ou parking hivernal du gîte des Tavernes ou parking résidence La Turra ou gare Amont TSF Charmasson) jusqu'au cabinet le plus proche et le plus adapté ou bénéficiant de la présence du médecin de garde	230 €
▪ P2 – Transport du cabinet médical le plus proche et le plus adapté ou bénéficiant de la présence du médecin de garde vers une structure hospitalière dans le cas où il n'y a pas de prescriptions médicale, ni aucun soin prodigué par le médecin du cabinet médical. Dans ce cas uniquement, le transport est réalisé dans la continuité du secours primaire de l'accident effectué par le service des pistes. Son évacuation vers une structure hospitalière de Saint-Jean de Maurienne se fait après contact avec le Centre 15 par le prestataire (il n'y a pas de rupture de charge dans la chaîne du secours) Transport en ambulance (de Valfréjus ⇒ Centre Hospitalier de Saint-Jean de Maurienne)	180 €
▪ P3 – Transport du bas des pistes vers la structure hospitalière (Saint-Jean de Maurienne) sur régulation du Centre 15	380 €
▪ P4 – Transport du bas des pistes jusqu'à la DZ de Valfréjus	230 €

4. SECOURS HELIPORTES SAISON 2018/2019 : CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SECOURS AERIEN FRANCAIS (SAF) HELICOPTERES

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la convention à intervenir avec SAF Hélicoptères pour les secours héliportés saison 2018/2019, fixant le tarif à cinquante-six euros et quatre-vingt centimes la minute Toutes Taxes Comprises (56,80 €/mn TTC).

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

5. CONVENTION POUR EXECUTION DES VOLS DE DECLENCHEMENTS D'AVALANCHES PAR HELICOPTERES AVEC LA SOCIETE HELICONIA FRANCE SAS

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve la convention à intervenir avec la société HELICONIA FRANCE SAS pour l'exécution des vols de déclenchements préventifs d'avalanches par grenadage héliporté.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

6. TARIFS COMMUNAUX AU 1^{er} JANVIER 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs communaux avec effet au 1^{er} janvier 2019, conformément au tableau ci-dessous :

TARIFS COMMUNAUX ANNEE 2019

CONCESSIONS CIMETIERE (m²)	
- 50 ans	67.00 €
- 30 ans	36.00 €
- 15 ans	23.00 €
COLUMBARIUM	
- Columbarium "pyramide" - "colonne" : la case pour 30 ans	371.00 €
LOCATION SALLE DES FETES	
- Caution	600.00 €
- Forfait nettoyage	350.00 €
- Journée (1) (2)	80.00 €
- Week-end (1) (2)	140.00 €
- Supplément cuisine par jour	110.00 €
LOCATION SALLE ANTOINE FARDEL (1)	
- ½ Journée	32.00 €
- Journée	53.00 €
LOCATION MAISON DU THABOR	
- Caution salle	3 000.00 €
A - Opérateurs touristiques divers	
- Journée	848.00 €
- Jour supplémentaire	424.00 €
B - Autres	
- Journée (1) (2)	169.00 €
- Jour supplémentaire (1) (2)	84.00 €
▪ Supplément sono par jour (1)	64.00 €
▪ Supplément cuisine par jour (1) → Pour A et B	106.00 €
- Salle de réunion 1/2 Journée (1)	64.00 €
- Salle de réunion journée (1)	96.00 €
PREAU ECOLE JULES FERRY (1) (2)	52.00 €
MUSEOBAR	
TARIF A : adulte plein tarif	4.50 €
TARIF B : enfant de 7 à 17 ans Inklus, tarifs réduits adulte	3.00 €
TARIF C :	
- Groupe (à partir de 4) toute la semaine	
- Individuel uniquement les samedis	2.00 €
- Bénéficiaire de réduction «Jeunes» ("pass" touristiques et assimilés)	
TARIF D :	
- Enfant jusqu'à 6 ans Inklus	
- Evènements ponctuels (journée européenne du patrimoine, nuit des musées etc...)	gratuité
- Titulaire de "pass" créés dans le cadre des réseaux des musées en Savoie	
BIBLIOTHEQUE (tarif/personne)	
- Jeune -18 ans	gratuité
- Jeune -18 ans extérieur	5.00 €
- Adulte résidant Modane	8.00 €
- Adulte résidant hors Modane	12.00 €
- Etudiant sur présentation de la carte d'étudiant	5.00 €
- Touriste	9 € +160 € de caution
- Chômeur, sur présentation de justificatif	gratuité
INTERNET : accessible à tous par tranche d'1/2 heure	
- ½ heure	0.50 €
- Carte de 10 heures	8.00 €
PHOTOCOPIES	
- Noir et blanc	0.15 €
- Couleur	0.45 €

PARKINGS	
A - Maison du Thabor	
- Caution parking	45.00 €
- Location mensuelle parking (4 mois minimum)	45.00 €
B - Centre Ville	
- Caution parking	30.00 €
- Location mensuelle emplacement (6 mois minimum)	30.00 €
- Location mensuelle box (6 mois minimum)	40.00 €
REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL	
- Secteur Valfréjus par m ² /an	25.00 €
- Secteur Modane terrasses aménagées par m ² /an	15.00 €
- Secteur Modane autres surfaces par m ² /an	5.00 €
DROIT DE PLACE ET STATIONNEMENT	
- Annuel marché foire Modane et Valfréjus (ml)	42.00 €
- Hebdo marché Modane et Valfréjus (ml)	3.00 €
- Vogue, cirque marché : forfait à la journée	35.00 €
TAXIS	
- Droit de place annuel	175.00 €
MISE EN DECHARGE	
- 4xR (-3T5)	30.00 €
- 6xR/8xR	60.00 €
- Semi-remorque	85.00 €
TAUX Horaire de mise à disposition du personnel communal	
	43.00 €
TAUX Horaire de location de matériel communal (engin + chauffeur)	
- Chargeuse (CASE)	100.00 €
- Nacelle hydraulique NISSAN	100.00 €
- Fourgon	78.00 €
- UNIMOG 900	85.00 €
- IVECO 4 x 4 - 14T	85.00 €
- CAT 428 B	93.00 €
- CAT 928 G (pour terrassement)	128.00 €
- CAT 928 G (pour déneigement)	113.00 €
- UNIMOG U 900 (avec équipement déneigement)	98.00 €
- IVECO 4 x 4 + saleuse (sans fourniture - avec équipement pour déneigement)	98.00 €
- Tracteur RENAULT avec épareuse	122.00 €

(1) ces tarifs sont valables pour les habitants de Modane (hors commune : tarif applicable x 2)

(2) supplément hiver (du 01/11/N au 30/04/N+1) : +50% du prix applicable

7. MISE A DISPOSITION DE LA MAISON DES JEUNES DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPETENCE «POLITIQUE JEUNESSE» A LA CCHMV

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de mise à disposition du bâtiment dénommé «Maison des jeunes/Point relais jeunes» situé 28 rue Jules Ferry - 73500 MODANE au profit de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise, pour l'exercice de sa compétence «action sociale – politique jeunesse – organisation, encadrement et gestion des temps d'accueil et des activités périscolaires, mise en place d'actions d'information, de prévention, d'insertion et d'accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans, mise en place d'une structure d'information jeunesse».

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les actes et pièces nécessaires à ce transfert.

8. VŒU CONTRE L'OUVERTURE A LA CONCURRENCE DES CONCESSIONS DES CENTRALES HYDROELECTRIQUES

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- Réaffirme son attachement au service public de l'énergie et à l'exploitation publique des équipements hydroélectriques stratégiques.
- Insiste sur la prise en compte de la sécurité des populations pour des équipements dont l'entretien régulier doit être assuré au-delà des enjeux de profit à court terme.

- Sollicite l'Etat pour que toutes les dispositions légales puissent être mobilisées pour que les concessions hydroélectriques ne soient pas remises en concurrence.

9. VŒU POUR LA CREATION D'UNE ZONE DE PROTECTION SPECIALE (ZPS) DIRECTIVE OISEAUX SUR LE SITE S37 NATURA 2000 «MASSIF DU MONT THABOR»

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 contre (Thierry THEOLIER), le Conseil municipal confirme la volonté de la commune de Modane pour la réalisation d'une procédure de classement en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la Directive Oiseaux pour le site Natura 2000 du massif du Mont Thabor.

10. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 22 octobre 2018 :

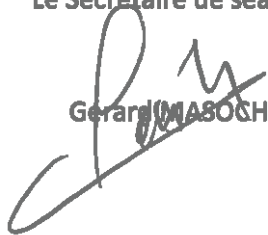
- ✎ Attribution d'une concession n°1126 au cimetière communal - Famille de M. Michel LAZIER - pour une durée de 50 ans à compter du 26/10/2018
- ✎ Renouvellement de la concession n°1125 pour une durée de 50 ans, accordée à la Famille de M. René SARETTA, à compter du 25/09/2018.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. et Mme Robert BOLATTO de leur bien cadastré section B n°759 – Lots n°8 et 9, situé rue de la République au profit de M. Kamel AITRAHOU
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par Mme Renée BOUVET ép. DAUGER de son bien cadastré section B n°746 – Lots 4, 5, 10, 11, 13, 14 et 16 – Rue de la République au profit de M. et Mme NOGUERA
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par les Consorts BUISSON/PINET de leur bien cadastré section F n°2469 – Le Charmaix Ouest – 73500 MODANE, au profit de M. et Mme Jacques BOTTE
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par les Consorts VILLET de leur bien cadastré section C n°2753 – lot n°9 situé place de l'Hôtel de Ville, au profit de Mme Marie GAUTHIER
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Gérard JEANNIN de son bien cadastré section B n°506 – Lots n°1, 3, 4, et 13, situé avenue Jean Jaurès, au profit de M. et Mme Julien BILLOIR
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCI ELEANOR de son bien cadastré section B n°1145, 1203 et 1205 situé 213 rue du Roc Rouge et Les Terres Blanches, au profit de M. Frédéric DETOEUF.
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SRL T.I.D. de son bien cadastré section F n°1587, 1590 et 1594 – lot n°18 Résidence «Le Chalet Club», situé rue des Bettets – Valfréjus, au profit de M. Franck COUPAT.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 19h34.

A Modane, le 03 décembre 2018

Le Secrétaire de séance,

Gerard MASOCH



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



